



Sav pompe a chaleur sur maison neuve

Par **stef76**, le **28/01/2015** à **09:29**

Bonjour,rnJe suis nouveau membre, marié avec 3 enfants (9, 7, 4 ans).rnEn juillet 2013, nous prenons possession de notre nouvelle demeure.rnLe système de chauffage est une pompe à chaleur sur plancher chauffant au RDC et a l'étage. Depuis maintenant plus de 8 jours elle est en panne !!! Le constructeur me renvoie sur son installateur, l'installateur me renvoie à son tour vers un technicien d'une société avec laquelle il travaille !!! rnIl passe à la maison début semaine 4, il diagnostique la panne, une carte électronique.rnIl passe commande de cette carte en SAV et Hier j'apprends que cette carte n'est pas dispo de stock !!! Commande chez le fabricant..... En Asie.rnDonc à ce jour, je n'ai pas de date de prévision de réparation.rnComment faire pour mettre la pression au vendeur, installateur, fabricant, etc....rnLe fabricant a des obligations sur la garantie, délai de réparation... pourquoi ne pas changer l'élément supérieur ? rnA ce jour je me sens seul devant des sociétés complétement désinvoltes. rnQue faire ? Constat huissier, expert ? rnMerci pour votre aide.rnMarc.

Par **moisse**, le **28/01/2015** à **11:37**

Bonjour,rnUn constat d'huissier, qui va simplement constater que l'installation ne fonctionne pas.rnUn expert de votre choix dont les conclusions ne sont pas opposables aux tiers.rnAlors, soit vous disposez d'une protection juridique dans le cadre, ou hors cadre (banque par exemple) de votre assurance MRH et vous ouvrez un dossier sinistre.rnSoit vous ne disposez d'aucune assistance, et vous devrez donc agir dans le cadre de la garantie de conformité.rnVoir ici :rn<http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F11094.xhtml>